

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

**L'an deux mille vingt-six, le 7 juillet à 20h**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 01/07/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, GUERRERO Lionel, FEZZANI Sofia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, LASSAGNE Frédéric, COSTES-ROBLES Christelle, CHIBLI Rachid, GNALY Wilfried, GEROMEL Bastien, CAUSSE Dorian, PATEY Stéphanie, BLOT Clément.

Était absent : BRUGERE Thierry.

Était excusée : CHEMIN Marie-Ange.

Avaient donné pouvoir : BELBEZE Isabelle à CHIBLI Rachid, ABOULGHAZI Naziha à CAUSSE Dorian, MILHORAT Claude à CARNEIRO Jean-Marc, BAHUT Cécile à FEZZANI Sofia, LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, MATEESCU Georgiana à DENOUVION Victor, DEHAUMONT Elodie à COSTES-ROBLES Christelle, DANIEAU Thierry à BLOT Clément.

M. Dorian CAUSSE est élu secrétaire de séance.

Présents : 19

Votants : 27

**OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-104 - ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2026-22 en date du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

Vu les délibérations n°2026-23 et n°2026-24 en date du 20 mars 2026 relatives respectivement à la détermination du nombre de postes d'adjoints au Maire et à l'élection des Adjoints,

Vu l'arrêté AG 2026-32 en date du 29 juin 2026 portant retrait de toute délégation de fonction et de signature à M. Thierry BRUGERE,

Vu la délibération n°2026-102 de la présente séance du conseil municipal relative au non maintien des fonctions d'un adjoint au Maire,

Vu la délibération n°2026-103 de la présente séance du conseil municipal relative au maintien des 8 postes d'adjoints au maire et à la détermination du rang des adjoints,

Considérant que lorsque le retrait de délégations donne lieu à une décision de non maintien de l'adjoint dans ses fonctions, le poste précédemment occupé devient dès lors vacant,

Considérant la décision de maintenir 8 postes d'adjoints ouverts et la décision d'intégrer le nouvel adjoint en qualité de dernier adjoint élu,

Considérant le maintien des 8 postes

Considérant dès lors qu'il y a lieu de déclarer vacant le poste de 8<sup>ème</sup> adjoint au Maire, chacun des autres adjoints au Maire avançant alors d'un rang dans l'ordre officiel du tableau,

Considérant que le remplacement de l'élu non maintenu dans ses fonctions d'adjoint au Maire devra être remplacé par un élu de même sexe à ce poste d'adjoint (art. L. 2122-7-2 du CGCT),

Considérant que les opérations de vote ont donné lieu à la constitution d'un bureau électoral composé du Maire et des deux conseillers les plus jeunes et les plus âgés du Conseil municipal,

Considérant que les candidats suivants se sont présentés :

- M. MILHORAT Claude, au titre de la liste « Ensemble pour l'Avenir de Saint-Jory »

**Composition du bureau électoral**

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les membres du conseil municipal les plus âgés et des deux membres présents les plus jeunes à l'ouverture du scrutin, il s'agit de : M. LINARES et M. BLOT, le secrétariat étant assuré par M. CAUSSE.

**Élection :**

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne un bulletin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de présents : 19
- Nombre de procurations : 8
- Nombre d'abstentions (conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote) : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 27
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 23

M. MILHORAT Claude a obtenu 23 voix

**LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE,**

**DE PROCLAMER** 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, M. MILHORAT Claude ;

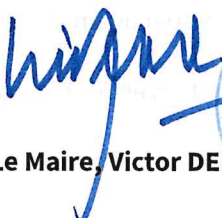
**D'APPROUVER** en conséquence l'ordre du tableau du Conseil Municipal comme joint.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 1<sup>er</sup> JUIL. 2026

  
Le Maire, Victor DENOUVION



  
Le secrétaire de séance, Dorian CAUSSE